

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 51 (1943)
Heft: 1

Artikel: Autour d'un projet d'université fédérale (1832)
Autor: Dolt, Gustave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-39797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AUTOUR D'UN PROJET D'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE

(1832)

La question de l'université fédérale s'est déjà posée au cours des siècles qui précédèrent le XIX^e. Ce furent d'abord les « Balthasar Träume », la création de l'Ecole Fellenberg au XVIII^e siècle, les projets du père Girard qui se prononça contre la centralisation, celui de Müller, pour en arriver au projet Stapfer. Ph.-A. Stapfer¹, ministre des arts et des sciences dans la République helvétique, projeta la création d'une académie suisse. Le 12 février 1799 ce projet fut renvoyé à une commission, puis tomba dans l'oubli.

Le 15 juin 1832, le Grand Conseil vaudois, probablement sous l'influence du professeur Charles Monnard, adopta le principe de la création d'une université suisse. Le moment était favorablement choisi : les Cantons transformaient leurs constitutions et parlaient de révision du pacte de 1815. Il fallait saisir l'occasion qui se présentait.

Le 4 juillet suivant, après en avoir délibéré, le Grand Conseil vaudois envoya à tous les gouvernements des Cantons une circulaire² leur proposant de créer un concordat entre les Cantons, qui le voudront, pour adopter cette idée.

Le gouvernement de Genève reçut, comme les autres, la circulaire qui lui était adressée et l'on trouve en date du 1^{er} août

¹ Cf. Dr Karl GEISER : *Die Bestrebungen zur Gründung einer eidgenössischen Hochschule* (1890) ; Ph.-A. STAPFER (1766-1840).

² Circulaire en date du 4 juillet 1832 du Conseil d'Etat du canton de Vaud, cote A. F., n° 94, pièces annexes du Conseil d'Etat. (Archives d'Etat de Genève.)

1832 dans les registres du Conseil¹, un assez long résumé du contenu de cette circulaire et surtout l'expression de la position que le gouvernement genevois allait prendre.

Le Conseil avait renvoyé l'examen de la question à une commission et c'est l'ancien syndic Girod qui rapporta au nom de la commission. Cette dernière « a été très frappée des grandes difficultés que présente l'établissement proposé ».

La commission a peur que cette université fédérale ne nuise aux établissements de même nature « créés par l'académie du Canton où l'université fédérale serait établie ».

On reconnaît que cette création n'offrirait rien d'avantageux pour Genève. M. Girod soumit ensuite un projet d'instructions à donner aux délégués à la Diète.

« Les députés exprimeront le désir du gouvernement de Genève, que les Suisses trouvent chez eux toutes les ressources scientifiques et littéraires qu'ils sont obligés aujourd'hui de se procurer ailleurs pour compléter leurs études et obtenir les grades académiques²... »

Nous avons cité ces arguments pour montrer la maturité d'esprit, la prévoyance et la sagesse dont firent preuve nos syndics en cette circonstance.

* * *

Le projet fut déféré par la Diète à une commission dont Charles Monnard³ fut nommé rapporteur. Figuraient également dans cette commission Jean-Jaques Hess⁴, Franz-Carl de Tavel⁵, Andréas Heusler⁶ et Pellegrino Rossi⁷.

¹ Registre du Conseil 1832, tome II, fol. 94. (Archives d'Etat de Genève.)

² *Ibid.* du 1^{er} août 1832.

³ Charles Monnard (1790-1865), professeur à l'Académie de Lausanne. Député à la Diète 1832, 1833, 1838.

⁴ Johann-Jakob Hess (1791-1859), de Zurich. Président de la Diète, 1833.

⁵ Franz-Carl de Tavel (1801-1865), conseiller d'Etat de Neuchâtel. Député à la Diète, 1832.

⁶ Andreas Heusler (1802-1868), docteur en droit, professeur, membre du gouvernement, 1831-1847.

⁷ Pellegrino-Louis-Edouard Rossi (1787-1848), professeur à l'Académie de Genève.

A sa séance du 27 août 1832, M. le premier syndic lut devant le Conseil une lettre de M. le professeur Rossi, deuxième député à la Diète, «qui rend compte de la conférence qui a eu lieu entre les députés des XIX cantons au sujet de la proposition du gouvernement vaudois. Voici la lettre de Rossi, restée inédite parmi les pièces annexes du Conseil d'Etat de Genève¹ :

Messieurs les syndics et Conseil d'Etat

Messieurs,

Hier eut lieu la conférence relative à la proposition du canton de Vaud pour la création d'une université fédérale. M. le chef de la députation m'avait chargé d'occuper le fauteuil.

Sur l'invitation de M. le président de la Diète, la conférence fut présidée par M. Monnard. Tous les Cantons étaient représentés, à l'exception de *Schwyz, Uri, Unterwald*.

La proposition de *Vaud* a été fortement appuyée par plusieurs Cantons, en particulier par les députés de *Lucerne, Zurich, Berne, Bâle, Thurgovie* et *Soleure*. Elle n'a été *directement* attaquée par personne. Plusieurs députations manquaient d'instructions ; plusieurs désiraient avant tout, *Glaris* entre autres, connaître un projet détaillé. Ont élevé des doutes, fait des objections, *Neuchâtel* et *Genève*. *Genève* y a insisté davantage. Il a glissé sur les doutes relatifs à l'utilité du principe. Il a insisté sur les difficultés d'exécution, sur les moyens et sur les conditions de l'établissement projeté. L'enseignement de la théologie dans un pays mixte, du droit dans un pays de vingt-deux législations, de la médecine dans un Etat qui n'a pas une seule grande ville, etc., a été le sujet de ses observations. Il a ensuite mis en avant le principe de la liberté de l'enseignement et de la liberté de chercher l'enseignement partout où l'on veut. Enfin il a cru devoir, avec tous les ménagements convenables, faire ressentir les inconvénients particuliers de *Genève*. C'est à ses institutions que tient son nom, son existence morale, son avenir. On a fait de grands efforts pour les études et les améliorer : on s'occupe d'en faire de nouveaux. Dès lors *si* le projet *était* incompatible avec le libre et plein développement des institutions vitales de notre patrie, qui pourrait s'étonner un peu que *Genève* ne consentit pas à se suicider ? Il a fini par donner lecture des instructions et il a consenti à la nomination d'une commission, ainsi que presque toutes les députations l'avaient demandé.

On a décidé à l'unanimité de nommer une commission de 5 membres.

¹ Registre du Conseil, tome II, fol. 182 et C. D. n° 72 *bis* des pièces annexes. (Archives d'Etat de Genève.)

Sur la proposition de M. Hess, de Zurich, M. Monnard en a été nommé président et il a été chargé de désigner les autres quatre membres.

Il a désigné MM. Hess, de Tavel, Heusler de Bâle et Rossi.

Celui-ci avant d'accepter s'est réservé d'en conférer avec le chef de la députation.

M. Rigaud n'y voyant aucune difficulté, M. Rossi assistera à la commission.

Ont demandé que le siège de l'université soit placé dans leur chef-lieu cantonal, Zurich, Berne et Bâle.

Agréez, Messieurs les Syndics et Conseil d'Etat, les assurances de mon profond respect.

P. ROSSI.

Lucerne, 25 août 1832.

Le 20 septembre 1832, la commission nommée par la Diète fédérale présenta son rapport. Elle avait pour mission de préparer un projet de concordat destiné à être soumis aux XIX cantons qui en feraient partie. Le projet de concordat est annexé au rapport¹.

Le concordat touche les points essentiels du sujet, la question du budget, la juridiction de l'université, le rôle du chancelier, les créations envisagées, le nombre de facultés.

Le 4 octobre 1832, M. Rigaud, chef de la délégation à la Diète, rend compte de sa mission au Conseil dans une lettre également restée inédite dans les pièces annexes²:

*A Messieurs les Syndics et Conseil d'Etat de la République
et Canton de Genève.*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que la seconde conférence sur l'université fédérale a eu lieu ce matin.

Quinze Cantons seulement y assistaient. Il manquait les *trois petits Cantons*, Soleure, Glaris, Schaffhouse et Grisons.

On a entendu le *rapport de la commission*, nommée dans la première séance, et le *projet de concordat*.

¹ *Rapport et projet de concordat pour l'établissement d'une université suisse fédérale.* (Imp. S. Delisle, Lausanne, 1832.)

² Registre du Conseil, 1832, tome II, fol. 296 et C. D. n° 81 des pièces annexes. (Archives d'Etat de Genève.)

C'est la fondation d'une *université* composée de 5 facultés, *théologie catholique, théologie protestante, jurisprudence et sciences politiques, médecine, philosophie et philologie.*

Le maximum de la dépense annuelle sera de fr. 200.000.—. La conférence a décidé que l'université serait ou à Zurich ou à Berne. Le Canton qui la recevra payera la moitié de la dépense et fournira tous les édifices et secours scientifiques nécessaires.

Les députations de ces deux Cantons ont déclaré que leurs gouvernements acceptaient ces conditions.

Les Cantons concordataires décideront entre ces deux villes. Après quelques observations sur quelques-uns des articles du projet, toutes les députations l'ont pris *ad referendum*.

Il sera introduit à la Diète prochaine par la circulaire instructionnelle.

Le rapport et le projet de concordat seront imprimés dans les deux langues et distribués aux Cantons.

La demande de Basle d'obtenir l'*université fédérale* a été écartée.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance des sentiments de haute considération de votre très-humble et très-dévoué serviteur.

RIGAUD

a. syndic

Député à la Diète

Lucerne, le 4 octobre 1832.

Enfin le 11 novembre 1832, le Conseil reçut une circulaire de la Chancellerie fédérale «laquelle envoie cent exemplaires du projet de concordat» et du rapport de la commission de la Diète¹.

Au cours de cette année 1832, le 24 août, Rossi avait fait aux Conseils un discours où il défendait la liberté des études et l'intérêt de la science².

* * *

La révision de la Constitution de 1848 a repris la question de l'université suisse. Le 16 août 1847, on nomma une commission de révision³.

¹ Registre du Conseil, 1832, tome II, fol. 405 et A. F. n° 133 des pièces annexes. (Archives d'Etat de Genève.)

² Cf. P.-E. SCHAZMANN : *P. Rossi et la Suisse*, p. 184.

³ Cf. Dr Hans ABT : *Um eine eidgenössische Universität* (« Schw. Rundschau », 1928, p. 701-713.)

En février 1848, le président Ochsenbein se mit à l'étude de la question.

L'article 22 de la nouvelle constitution fixa la création d'une université et d'un polytechnicum. Seul le polytechnicum fut fondé en 1854.

Le 7 mai 1851, on nomma une commission d'experts, composée de Blanchet, Vaud¹; Dufour, Genève²; Merian, Bâle³; Escher, Zurich⁴; Rauschenstein, Aarau⁵; Moschard, Berne⁶; Schweizer, Zurich⁷ et Troxler, Berne⁸.

En août 1853, on réintroduisit le sujet auprès des conseils et en janvier 1854, Escher prononça un grand discours au Conseil national, mais quoi qu'il en soit le 1^{er} février 1854, le Conseil des Etats rejeta la proposition par 27 voix contre 15 voix.

Infatigable, en 1862, Escher reprit l'idée d'une université fédérale, elle fut encore défendue en 1869, mais depuis 1874 elle n'a plus jamais été discutée.

* * *

La littérature autour de ce sujet n'est pas très abondante. Elle consiste en quelques brochures, les unes anonymes, les autres signées.

La première en date est de 1851. Elle est signée des initiales C. F. G. Nous avons pu identifier son auteur grâce à l'amabi-

¹ Rodolphe Blanchet (1807-1864), vice-président de l'Instruction publique (1841-1862).

² Guillaume-Henri Dufour (1787-1875), ingénieur, officier au service de France, puis général en Suisse pendant la guerre du Sonderbund.

³ Soit Andreas Merian (1794-1880), ingénieur; soit Amadeus Merian (1808-1889), inspecteur des bâtiments.

⁴ Alfred Escher (1819-1882), docteur juriste, homme d'Etat distingué.

⁵ Rodolphe Rauschenstein (1798-1879), professeur, député au Grand Conseil (1831-1841).

⁶ Auguste Moschard (1817-1900), chef du Département de l'instruction publique (1850-1852).

⁷ Heinrich Schweizer-Sidler (1815-1894), professeur.

⁸ Ignaz-Paul-Vital Troxler (1780-1866), docteur en médecine.

lité de M. Léon Montandon, archiviste adjoint à Neuchâtel que nous remercions ici. Il s'agit de Charles-François Girard¹. Ce travail parut d'abord comme article de la *Revue Suisse*². Dans cet article l'auteur se prononce contre l'université fédérale, pour un certain nombre de raisons que l'on retrouvera dans nos conclusions.

Deux autres brochures parues en 1862, signées l'une par Charles Secrétan et l'autre par Eugène Rambert, la seconde se prononce en faveur de l'université.

En 1890 parut un travail³ très complet, très documenté du professeur Karl Geiser où il examine les raisons pour et contre l'université.

Enfin en 1928, le professeur Hans Abt, dans un article très bien fait de la *Schweizerische Rundschau*, expose la question au point de vue zuricois et du rôle joué par Alfred Escher qui faisait partie de la commission dont nous avons parlé.

Ces divers écrits, nous entendons les brochures de 1851 et 1862, avaient pour objet de préparer l'opinion, de faire le point, tandis que les études de 1890 et 1928 sont des travaux rétrospectifs.

Dans la littérature plus générale il y a peu de choses chez Gagliardi et rien chez Dierauer.

Enfin, M. P.-E. Schazmann, dans son si intéressant ouvrage⁴ sur Rossi, consacre quelques lignes à l'université suisse.

* * *

Puisque cet article est destiné à être mis sous les yeux de lecteurs vaudois, nous allons examiner un peu en détail la circulaire⁵ du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, en date du

¹ Charles-François Girard (1811-1875), professeur de littérature française à Bâle.

² *Du projet de créer une université fédérale*, par C. F. G., dans « *Revue Suisse* », 1851, p. 361.

³ Cf. Dr Karl GEISER, op. cit.

⁴ Cf. P.-E. SCHAZMANN, op. cit.

⁵ Cf. note 2.

4 juillet 1832 adressée «aux gouvernemens des hauts Etats confédérés, sur l'opportunité de créer une université fédérale».

Les idées exprimées dans cette circulaire sont sans doute en grande partie celles de Charles Monnard.

«Une première idée, qui ne saurait manquer de frapper tous les esprits est l'utilité que présenterait l'institution projetée pour le développement de l'instruction supérieure dans toute la Suisse.»

On y peut enseigner des branches qui dépassent le cadre d'une académie cantonale, par exemple «l'art forestier et l'architecture».

«Sous le point de vue politique, l'établissement que nous proposons offrirait également de grands avantages.»

La circulaire défend le principe de la nécessité du système fédératif, en indiquant toutefois que «le lien véritable des Etats» est dans l'unité de l'esprit, «le véritable et plus sûr garant de l'indépendance et de la prospérité du peuple».

Il semble aussi que le moment soit particulièrement bien choisi, étant donné que de nombreux Cantons sont «sur le point de réorganiser et de perfectionner leur instruction publique, afin de compléter et d'assurer ainsi leurs réformes politiques».

Il faudrait munir les députations à la Diète d'instructions spéciales. D'abord sur la question de principe. Puis sur l'administration sous laquelle l'université serait placée. Sur les moyens de pourvoir aux frais, sur les différences de religion et de langue et sur le lieu où on pourrait l'établir.

Nous avons tenu à citer ces phrases extraites de la circulaire, car nous y trouvons les éléments de nos conclusions.

* * *

Les questions que nous allons poser seront traitées uniquement dans le cadre de l'époque qui nous occupe.

La création d'une université fédérale était-elle désirable ?

Où fallait-il la situer ?

Qu'en était-il au point de vue financier ?

La création d'une université fédérale n'était pas désirable pour quatre raisons :

1) *La question de la centralisation des hautes études.*

L'effet de cette centralisation eut été de diminuer, voire réduire à rien, l'activité des académies et universités cantonales. Le nombre des étudiants qui fréquentent les académies cantonales serait moindre que celui qui fréquenterait l'université fédérale.

2) *La question des langues.*

L'équilibre entre nos trois langues nationales serait difficile à trouver, étant donné la densité de la population de langue allemande vis-à-vis des populations de langue française et italienne. L'effet serait de germaniser les études. Or, a dit Eugène Rambert «il ne faut pas plus germaniser la Suisse, qu'il ne faut la franciser¹.

3) *La question des religions.*

Là aussi on ne peut trouver d'équilibre. C'est encore bien plus délicat. Il y aurait évidemment une faculté de théologie catholique et une faculté de théologie protestante. Mais ces facultés ne sont-elles pas mieux placées dans des universités ou des académies de tendance catholique ou protestante.

4) *La question de culture.*

Y a-t-il une culture suisse? Nous ne le pensons pas. Car, «la pensée d'obtenir dans une ville suisse par la fusion du génie de trois grands peuples, une résultante nationale suisse, dont nous puissions être fiers, est une abstraction ambitieuse, brillante, que le jeune homme caresse, mais qui doit faire sourire l'homme d'Etat qui réfléchit à son application pratique²».

¹ Eug. RAMBERT : *L'Université fédérale*, p. 6.

² Ph. CAMPÉRIO : *Rapport de la minorité de la commission du Conseil national sur la création d'une université fédérale* (9 janvier 1854).

Ph. Campério (1810-1882), naturalisé genevois en 1847, succède à Rossi dans la chaire de droit pénal. V. Henry FAZY : *Philippe Campério*.

Au point de vue du lieu, il était également difficile de mettre tout le monde d'accord. Dans la première réunion des XIX Cantons, en 1832, ceux de Bâle, Berne et Zurich firent inscrire au protocole qu'ils demandaient que l'université fut placée chez eux !

Enfin le régime financier était une question à surprise. Les universités et académies des Cantons ne coûtaient rien à la Confédération. Rendre l'université fédérale c'était mettre une lourde charge sur le dos de la Confédération, sans être sûr de trouver la recette correspondante.

En 1832, le budget prévu était de 200.000 francs ; en 1851 en parlait déjà de 400.000 francs.

Y aurait-il assez d'étudiants qui fréquenteraient l'université ? Et même à supposer qu'il y eut une université fédérale, cela dispenserait-il nos étudiants de fréquenter les universités des pays étrangers. Ce serait trop d'orgueil de penser que l'université, parce qu'elle est fédérale, pourrait dispenser une science universelle.

Ce qui fait la caractéristique de notre pays, c'est le fédéralisme, d'où la variété. Or, ce qu'un Canton ne donne pas, on le trouve chez son voisin.

Se prononcer pour ou contre l'université, c'est se prononcer pour ou contre la centralisation, c'est-à-dire la perte d'un privilège cantonal.

Quant à nous, nous nous prononcerons contre la centralisation, car, a dit Rossi, « le jour où elle serait unifiée la Suisse ne serait plus la Suisse ».

Gustave DOLT.

BIBLIOGRAPHIE

Registre du Conseil, tome II, 1832 (Archives d'Etat de Genève).

Rapport et projet de concordat pour l'établissement d'une université fédérale (Lausanne, 28 p. in-8, 1832).

Rapport de la minorité de la commission du Conseil national sur la création d'une université fédérale (1854).

Du projet de créer une université fédérale (par C.F.G.), Neuchâtel, 1851.

D^r Hans ABT : *Um eine eidgenössische Universität* («Schw. Rundschau», 1928, p. 701-713).

D^r Karl GEISER : *Die Bestrebungen zur Gründung einer eidgenössischen Hochschule* (1890).

Ernest GAGLIARDI : *Histoire de la Suisse*, version française (Payot & Cie, 1925, 370 p.).

R. M. : *Die Schweizerische Universität* (Bern, 1848).

N. B. — Cette brochure a peut-être pour auteur Rudolph Moschard.

Eugène RAMBERT : *De l'Université fédérale* (Lausanne, 1862).

Ch. SECRÉTAN : *De l'Université fédérale* (Lausanne, 1862).

P.-E. SCHAZMANN : *P. Rossi et la Suisse*.

TROXLER : *Die Gesamthochschule der Schweiz und die Universität Basel* (Trogen, 1832).

Wilhelm VISCHER : *Die eidgenössische Universität* (Bern, 1851).

C. VOGT : *L'Université fédérale* (discours, Genève, 1870).

Commission cantonale vaudoise des monuments historiques

Séance du 10 septembre 1942, à Nyon

Rapport de l'archéologue cantonal

Monsieur le président et Messieurs,

Depuis notre réunion plénière de 1941, les circonstances de guerre ne se sont pas modifiées et les conditions économiques de notre pays ont une tendance marquée à s'aggraver. L'approvisionnement en matières premières nécessaires à la construc-